



digitAR

queologia
chaeology

ig
it
al

q u i t e c t u r a
c h i t e c t u r e
t e s t s

digitAR - Revista Digital de Arqueologia, Arquitectura e Artes
Digital Journal of Archaeology, Architecture and Arts

**LE RÔLE DU GRENIER COLLECTIF (TIGHREMT) DANS LE DÉVELOPPEMENT
DURABLE:
LE CAS DU DOUAR ASSERSA DANS LA CR OUISSALSATE**

Dr. Aomar Baba

Faculté Polydisciplinaire de Ouarzazate

Résumé

Le grenier collectif fait partie par excellence du patrimoine culturel des populations rurales. C'est en ce sens qu'il jouait dans le passé plusieurs fonctions sociales et culturelles dans le territoire local. C'est ainsi qu'il est considéré par les acteurs locaux comme un espace reflétant et exprimant différents types de solidarités sociales et notamment « la solidarité mécanique » selon la notion empruntée à Emile Durkheim qui caractérisait les organisations sociales traditionnelles.

Après la rénovation et l'aménagement de cet espace par les populations du douar Asserssa à la suite d'une demande de financement en partenariat adressée à l'INDH par l'association locale, nous nous demandons si ce grenier collectif accomplissait les mêmes fonctions ou si il en a d'autres à savoir la création d'une dynamique de développement local à travers son attraction touristique, quelles sont les activités économiques et culturelles mises en œuvre dans cet espace et quel est leur impact sur le développement durable au niveau du douar en particulier et de la commune en général.

Introduction

Le rôle du grenier collectif dans l'organisation communautaire est indéniable que ce soit dans le passé ou dans le présent en dépit des changements survenus dans l'usage de ce patrimoine culturel.

Si le grenier collectif était un espace qui structurait en grande partie la vie collective des populations rurales à travers ses fonctions de conservation et de stockage des denrées alimentaires et mêmes des objets précieux et des fonctions sécuritaires (un abri fortifié contre des agressions extérieures et de protections des armes), il est devenu actuellement, après sa réhabilitation, le noyau à partir duquel d'autres activités sont organisées par la communauté

villageoise (activités génératrices de revenus « tissage, tricotage et couture » essentiellement montées par les femmes du douar, organisation du festival culturel annuel) en vue de valoriser ce patrimoine culturel.

Comment les traces du passé, lointain ou proche, acquièrent-elles le statut d'objet de notre patrimoine culturel ? Tout un processus est nécessaire dans lequel la transmission prend la forme d'une « filiation inversée ».

Lorsque l'on parle de patrimoine, nous pensons tous à un héritage. Qu'il soit familial (même simplement constitué de quelques objets, voire de photos ou de portraits de famille), culturel (monuments, objets d'art ou d'archéologie, objets d'arts et traditions populaires, savoir faire, etc.) ou naturel (paysages, éléments naturels, ressources de la planète, voire l'ensemble de la planète elle-même), le patrimoine implique l'idée de quelque chose qui nous a été transmis par ceux qui nous ont précédés.

Voilà qui plaide pour une assimilation entre les différents types de patrimoine. Cependant, à la différence des biens appartenant à une personne, nous avons obligation de conserver le patrimoine culturel (et aussi le patrimoine naturel) pour le transmettre aux générations futures. Ce patrimoine culturel, auquel nous allons nous intéresser plus particulièrement, ne peut plus aujourd'hui être ni vendu, ni donné à des particuliers, ni détruit. Telle est donc la différence essentielle entre patrimoine familial et culturel : ce dernier est retiré du circuit des échanges économiques alors que le patrimoine d'une personne est précisément ce qu'elle peut vendre, échanger, donner, voire détruire.

Pourtant, il y a bien une démarche commune, et des liens de similitude entre les transmissions des patrimoines familial et culturel. Cette obligation de garder des objets en vue de les transmettre ne se fait-elle pas ressentir aussi lorsqu'il s'agit de la photo de mariage des arrière-grands-parents ?

Le comportement des héritiers au moment d'un héritage fournit un exemple d'une « logique de la trouvaille » - selon l'expression d'Umberto Eco (« Observations sur la notion de gisement culturel », *Traverses*, n° 5, 1993.) qui est au fondement du patrimoine culturel. Ne voit-on pas en effet des objets qui n'avaient aucune valeur autre que d'usage, ou bien qui semblaient jusqu'alors ne présenter aucun intérêt, prendre soudain une valeur inestimable simplement parce qu'ils sont vus avec un autre œil ? A savoir, comme les représentants d'un monde disparu ou en train de disparaître (celui des parents ou grands-parents, de son enfance, etc.) ; comme le dernier lien matériel et réel avec des êtres dont on se dit héritier.

Le grenier collectif fait partie de ce patrimoine culturel que les générations précédentes ont transmis aux générations présentes et que ces dernières se

voient dans l'obligation de transmettre à leur tour aux générations futures. La valorisation de ce patrimoine se fait d'abord à travers sa réhabilitation s'il s'agit d'une construction et ensuite à travers la mémorisation de son histoire en la rendant présente.

C'est ainsi que le grenier collectif du douar Assersa dans la commune rurale de Ouisselsate appelé « Tighremt » par les populations locales, est l'objet de cette communication.

Ce qui nous intéresse dans cette communication, c'est de savoir quelles sont les fonctions de ce grenier collectif dans l'organisation communautaire du douar et dans son développement socio-économique et culturel dans le passé et après sa réhabilitation à travers les activités qui y sont organisées. Et quelles sont les significations de cette réhabilitation pour les populations locales ?

Pour répondre à ces questionnements, nous avons choisi de procéder à des entretiens semi-directifs avec un Amzouar (élu traditionnel) et avec le président de l'association de développement du douar Assersa chargée de mener le processus de réhabilitation de Tighremt.

1. Aperçu conceptuel et historique

Plusieurs mots berbères rencontrés dans les sources historiques et très fréquemment dans la toponymie ont une valeur castrale. On peut en citer :

- Agadir : qui est un terme très usé chez tous les groupes berbérophones, agadir à des multiples significations, notamment celles de grenier collectif fortifié, village, ou tout simplement mur. É. Laoust constate en effet que « Les faits linguistiques actuels se résument ainsi : « agadir a le sens de «mur» dans les parlers du Sud et du Moyen Atlas (groupe tamazight), qui emploient i@erm pour désigner un bourg ou le «q''sar» saharien et l'établissement du transhumant montagnard et celui de «forteresse» et de «grenier collectif» dans les parlers du groupe tachelhit qui connaissent i@erm avec le sens de «mur en pierre sèche»» (LAOUST E., Mots et choses berbères, Paris, Challamel, 1920.)
- Ighram : Transcrit par les linguistes berbérisants igherm, la prononciation du terme a été souvent corrompue en irghem dans certains écrits archéologiques. Il a de multiples usages dans les différents parlers berbères : lieu fortifié, muraille ou bien village au Moyen Atlas, ville chez les Mozabites et mur en pierre sèche en Haut Atlas. La muraille qui est généralement l'idée de la présence d'un mur, reste néanmoins le dénominateur commun de ces différents

usages. Chacun sait que les greniers collectifs sont des constructions fortifiées, souvent très vastes, dans lesquelles les Berbères de la montagne emmagasinent leurs récoltes et tous les objets qui leur sont précieux : actes, argent, bijoux, vêtements, tapis, et, autrefois, armes et munitions. En cas d'alerte, bêtes et gens se repliaient dans le grenier-citadelle et se préparaient à la résistance.

La plupart de ces magasins sont très anciens, ils se présentent sous l'aspect de châteaux-forts, situés sur des hauteurs plus ou moins escarpées ou accessibles, faciles à défendre.

A l'intérieur, ils se composent d'un certain nombre de chambres à grain individuelles, nombre très variable. Chaque chambre renferme les réserves d'une famille et le père seul en a la clef. C'est là qu'il va chaque matin chercher les vivres de la journée. S'il habite loin du magasin, il vient moins souvent, et quelquefois seulement une ou deux fois par mois.

On possède d'autre part des données plus complètes sur leur juridiction, notamment sur leur administration par un conseil de notables, a un nombre d'un ou deux représentants par grande famille.

Cette institution paraît représenter dans certains cas une forme de transition entre le nomadisme et la vie sédentaire ; lorsque des tribus cessent d'être exclusivement pastorales pour devenir agricoles, elles doivent d'abord abriter leurs récoltes, puis les défendre.

Sur le versant nord de l'Anti-Atlas, il semble que la défense ait eu pour objet principal le passage des harkas du Sultan se dirigeant du Nord au Sud, et les agadirs sont particulièrement nombreux sur les voies naturelles de passage. Sur le versant sud, il semble, au contraire, que la défense soit orientée vers les grands nomades sahariens. Ceux-ci poussaient leurs déplacements de plus en plus loin vers le Nord en raison du dessèchement progressif auquel j'ai déjà fait allusion. « Ils n'ont été momentanément endigués que par l'établissement du Protectorat et de l'ordre makhzen.

Il semble donc que ce soit la nécessité de conservation et de conservation longue et sûre qui ait incité les Berbères à construire des magasins et à les fortifier. Ceci expliquerait qu'actuellement les greniers collectifs tendent à disparaître en tant que forteresses, mais survivent en tant que magasins à vivres. Ces greniers d'un genre particulier étaient dotés de lieux collectifs : cuisine, toilettes, pièce de réunion.

Suivant l'importance du grenier, s'y adjoignaient parfois, en plus des 'cases' familiales, une petite forge, une écurie, une salle de prière ou une petite mosquée.

Toutes ces pièces se répartissaient sur un ou plusieurs étages disposés autour d'une cour centrale. On y accédait par des escaliers qui étaient, suivant les régions, taillés dans des plaques de calcaire, puis sortis dans les murs ; ou davantage dans le sud, par des échelles en bois de palmier.



Photo 1 - Grenier collectif du douar Assersa « Tighremt ». Source : l'auteur 2016

Le grenier collectif du douar Assersa « Tighremt » est formé de 3 étages, et dans chaque étage il y a 10 chambres. Celles-ci étaient réparties selon les 4 fractions existantes dans le douar. (Ait Kassi, Ait Ouhmad, Ait Chaker, Talmoudaat).

2. Répartition des greniers collectifs au Maroc

Le Maroc connaît jusqu'à présent quatre groupes principaux de greniers:

- Dans l'ouest du Rif ont été signalés des déplacements de greniers familiaux vers des sites d'accès difficile où sont regroupées ces constructions de dimensions modestes qui donnent à l'agglomération l'aspect d'un village en réduction. L'ensemble est soumis à une réglementation placée sous la sauvegarde d'un homme armé et d'un conseil composé de six ou huit membres. On est manifestement en présence d'une évolution commandée par l'insécurité et dont l'aboutissement est le grenier fortifié, souvent qualifié de collectif, ce qui n'est pas tout à fait exact car dans ces constructions, chaque

famille est propriétaire d'une ou plusieurs cellules.

-Dans l'Atlas Central, le magasin collectif appelé irherm est de petites dimensions, quinze à vingt chambres environ ; plan carré à quatre tours d'angle, construction en terre à plusieurs étages, mur double jusqu'au deuxième, toit en terrasse. C'est un magasin familial plutôt que de fraction ou de tribu.

-Dans l'Anti-Atlas, le grenier s'appelle agadir. Le plus grand nombre de ces greniers se trouve situé sur le versant nord, dans un triangle compris entre Aït-Baha, Aït-Abdallah et Irherm II y a là un groupe très important, d'une curieuse unité, ayant pour noyau la tribu des Idbuska Oufella de la Confédération des Illalen, et s'étendant à l'Est jusqu'au Siroua, au Nord et à l'Ouest jusqu'à la plaine. C'est là qu'on rencontre les agadirs les plus grands, de soixante à cent vingt chambres.

Parfois le village dont dépend l'agadir est dominé par celui-ci, mais le plus grand nombre de ces constructions défensives sont isolées, surtout lorsqu'elles appartiennent à plusieurs villages d'une même fraction. À l'intérieur de l'enceinte aveugle, la seule ouverture étant la porte, étroite et souvent bardée de clous et de plaques de fer, se pressent sur trois, quatre ou même cinq étages, des logettes dont l'accès périlleux était mal assuré par des dalles en saillie. Près de l'unique porte, se trouvait, à l'intérieur, la loge du gardien et les magasins dans lesquels étaient versés les sommes ou les produits prévus par une charte pour l'entretien de l'agadir, et le cas échéant, celui du marabout, qui assure à la fraction et à l'agadir, la protection divine.

-Le grenier fortifié s'étend au Haut Atlas et dans le Moyen Atlas, où cette construction porte le nom d'irherm. Contrairement à l'agadir, l'irherm, qui ne possède au plus que deux ou trois douzaines de chambres, est un magasin familial. Mais la disposition intérieure, loges et leur accès, citerne, porte unique, présence d'un garde armé, est identique dans les deux types de constructions. Selon les régions, les agadirs sont bâtis en terre (surtout dans l'Anti-Atlas) ou en pierres.

En effet, R. Montagne dans son article fondateur sur l'agadir des Ikounka, présente une « hypothèse générale sur l'évolution des magasins collectifs » qui propose « le tableau des formes successives qu'a pu revêtir cette institution depuis les premiers temps de la vie nomade jusqu'à l'époque moderne de la parfaite sédentarisation » (MONTAGNE R., Un magasin

collectif de l'Anti-Atlas. L'agadir des Ikounka, Paris, 1930.)

L'auteur distingue six étapes successives :

- a- La phase des cachettes creusées ou aménagées dans les rochers, des cavernes ou de trous isolés observés chez plusieurs populations nomades.
- b- Greniers de falaise composés de lignes superposées d'alvéoles creusées
- c- Magasins familiaux, notamment les tighramt-s.
- d- Village construit autour de la tighramt qui constitue le point principal de cette agglomération de transhumants.
- e- L'agadir, vraie institution dépendant d'un droit coutumier et lieu de plusieurs activités économiques de la communauté.
- f- Abandon de l'institution sous l'impulsion du renforcement du pouvoir central (du Makhzen ou du Protectorat).

Il a fallu attendre le début des années cinquante pour avoir la seule étude de base qui s'est intéressée aux aspects morphologiques et architecturaux des greniers. «Greniers-citadelles au Maroc», (JACQUES-MEUNIE Dj., Greniers-Citadelles au Maroc, Paris, AMG, 1951, vol. 1, p. 161-165, vol. 2, p. 109.) « voir en annexe, le tableau décrivant ces aspects morphologiques et architecturaux des greniers selon les régions de l'Atlas».

Jacques-Meunié retrace ainsi les grandes lignes des différentes formes d'aménagement et dispositifs architecturaux des greniers du sud marocain, grâce notamment à une documentation graphique assez abondante. À cheval sur l'ethnographie et l'histoire de l'art, l'approche méthodologique de l'auteur ne fait guère appel aux techniques d'investigation archéologique

2. Les fonctions socio-économiques et culturelles des greniers collectifs

Pourquoi les magasins collectifs survivent-ils malgré l'actuelle sécurité? On peut envisager cette question du point de vue des semi-nomades ou de celui des sédentaires.

Du point de vue des semi-nomades ou transhumants, la réponse paraît simple: obligés pendant des mois de quitter leurs terrains de culture pour leurs terrains de parcours, la nécessité s'impose d'un endroit fixe et gardé où laisser leurs réserves pendant leurs migrations.

De même chez certaines tribus de l'Anti-Atlas qui partagent l'année entre deux résidences, selon le cours des saisons et les travaux agricoles. - Quant à la persistance des greniers chez les sédentaires, il semble qu'elle réponde à plusieurs nécessités toujours actuelles : celle de stocker, celle

de conserver ces stocks, enfin celle de les protéger ou de les défendre. Donc, premièrement, nécessité de stocker d'une part, en raison de l'insuffisance à produire ce qui est nécessaire et de l'incertitude des récoltes, par exemple dans le Sous où il y a une bonne récolte sur quatre ou cinq ; d'autre part, à cause de l'éloignement des marchés et de la difficulté des transports rendant impossible tout ravitaillement rapide et régulier.

Deuxièmement, nécessité d'assurer la longue conservation du grain, et c'est un des motifs pour lesquels les magasins sont presque toujours situés sur des hauteurs afin que la ventilation soit active et que le grain ne s'échauffe pas. On atteint dans certains agadirs une conservation de vingt-cinq et trente ans.

Reste enfin le rôle de protection et de - défense des réserves vitales pour la tribu. Autrefois le grenier fortifié les mettait à l'abri du pillage des nomades et des tribus ennemies.

Cette protection donnée par l'agadir à tout ce qu'il renferme - n'est pas seulement d'ordre matériel, c'est-à-dire enclos fortifiés et garde vigilante jour et nuit, elle est également d'ordre spirituel, de par la consécration maraboutique et l'interdiction sacrée d'y commettre aucune action mauvaise. Cet interdit moral confère à l'agadir l'inviolabilité qui lui vaut la confiance de tous. « Tighremt » est « un lieu sécurisant pour les personnes et les biens » selon l'élú traditionnel interviewé.

Essayer de restituer les différentes facettes de la gestion communautaire de l'habitat, reste une tâche très délicate. Car, en effet, il ne suffit pas d'exposer les diverses règles qui ordonnaient cette gestion pour rendre compte de la complexité de l'organisation communautaire. Celle-ci relevait d'un ensemble de pratiques sociales et de formes de sociabilités qui définissent l'originalité du mode d'organisation communautaire.

Plus compliquées sont les modalités du fonctionnement de ces établissements dont le rôle défensif n'est qu'un de leurs multiples aspects. Ces greniers fortifiés assurent en effet, au niveau défensif, une double protection pour la communauté. D'une manière permanente, les igoudars permettent de garder en sécurité les éléments de subsistance du groupe communautaire. La défense du patrimoine céréalier du groupe est un acte aussi indispensable que la préservation des âmes. Dans la situation de fragilité qui caractérisait l'économie rurale du Maroc, ce choix était plutôt d'une portée stratégique. Plus occasionnelle était la deuxième forme de défense offerte par cette institution. En temps de guerre, l'établissement sert de lieu de refuge temporaire aux habitants.

Cette action défensive était renforcée par la solidarité du groupe exigée par son droit coutumier qui frappe d'une lourde amende toute personne qui s'enfuit de la forteresse avec ses biens en temps d'insécurité.

Le déroulement au quotidien de l'acte défensif dans toutes ces formes de sites, accuse plusieurs variations. Le bon fonctionnement des fortifications communautaires impliquait une gestion de l'individu et de sa participation et une réglementation, parfois assez contraignante, de l'organisation de la garde.

La garde d'un agadir était généralement confiée à un amin, désigné par les membres de la jmâ'a. Il pouvait loger à l'intérieur du grenier, et jouir de l'usage de certains biens communs, comme l'eau de la citerne collective. Tout propriétaire devait lui verser une rétribution en nature, mais en contrepartie, il était responsable de tout acte de vol commis contre un magasin en bon état, et il avait ainsi à indemniser de ses biens, ou de ceux de ses proches, le propriétaire lésé.

Gardée par l'amin, appelé « ABOUAB » par les populations du douar Assersa, la porte en bois était massive et ornée de motifs amazighs ou subsahariens pour ceux se trouvant le plus au sud.

« Abouab » ou portier n'a pas seulement pour rôle de garder le grenier, mais c'est lui qui fait l'appel à la communauté villageoise pour débattre et décider au sujet d'une affaire collective après avoir reçu l'ordre d'un AMZOUAR lequel a été avisé par « alaamel » ou « amghar ». L'amin était choisi collectivement par le conseil, son rôle était de veiller sur les allers et venues des propriétaires et d'en empêcher l'entrée aux étrangers.

Il résidait dans le grenier où il disposait de sa propre réserve de grain, de miel et pouvait y surveiller son cheptel. Il y avait aussi sa propre loge, sa subsistance étant assurée par la communauté.

Si leur vocation première était le stockage et la protection des biens et des denrées dans des régions où les guerres tribales étaient incessantes, la possession d'un grenier était une opportunité de se prémunir à la fois contre les périodes de disette, les conflits tribaux et les incursions du pouvoir central, le makhzen.

« C'est dans des cellules fermées, dévolues à chaque famille que celles-ci y entreposaient des denrées diverses, nourriture, grain, eau ; mais aussi des documents, titres de propriétés, bijoux, argent, armes. » selon l'élue traditionnelle qu'on a interviewé.

Tighremt est, par ailleurs, un lieu d'asile, devenu moralement inviolable, nul forfait, nulle mauvaise action quelles qu'elles fussent, ne pouvaient y être commises.

C'est en son sein qu'étaient effectués les prélèvements sur les récoltes, avant que celles-ci ne soient mises à l'abri rassurant de ses murs par les familles.

Ces acquittements étaient au nombre de quatre :

- Le Zakat : impôt religieux destiné aux nécessiteux que chaque musulman doit payer sur ses biens ou ses revenus.
- L'imam de la mosquée recevait une part, soit environ 1 kg d'une des récoltes pour chaque couple de jeunes mariés par famille.
- Le portier, percevait la même part que l'imam.
- La dernière cotisation revenait au marabout.

Dans les économies du peu, suivre le chemin du grain des greniers collectifs aux zawya-s permet de pénétrer au cœur des sociétés. Implantée dans le grenier, ah'anu n'wali, la « case du saint » appelé au douar ASSERSA « Tagdourt » (entrepôt placé au mur) matérialise, dans chaque village de la montagne marocaine, l'allégeance ancestrale d'une communauté à une grande zawya. Le grenier collectif marocain – encore appelé « petite zawya » (zawyata) – concentre une économie matérielle du don et incarne aussi toutes les valeurs sociales d'essence sacrée, intériorisées par tous les acteurs, qui se trouvent cycliquement, à chaque fois qu'ils donnent, investis d'une mission de bienfaisance tangible. L'acte social, éminemment collectif d'engranger pour redistribuer apparaît comme intimement lié à la notion d'intérêt général définie par l'islam et à la notion de Salut, qui concerne, dans les montagnes, chaque sociétaire dans la logique purificatrice bien connue de la « morale du don ». Les nécessités du quotidien (sauver son corps), et l'obsession du Salut (sauver son âme), sont apparues liées à un réseau complexe de dons et de contre-dons qui sont subsumés dans le sanctuaire d'une grande zawya. Ainsi la Zawya Sidi Abdallah Oumhind qui est au centre de la tribu Ait AAMER est reliée à un réseau de greniers constituant autant de filiales, entrepôts temporaires nécessaires à sa gestion. La Zawya Sidi Abdallah Oumhind centralise ainsi en son sein un ensemble de réseaux liés à la machiakhat d'Ait Aamer (taqbilt ou tribus) qui, chaque année, envoient leurs offrandes prélevées sur les récoltes dans le cadre d'une aumône ressentie comme légale. Elle incarne l'idée d'un réceptacle sacré placé à l'extrémité d'une ligne de dons que tous les greniers de taqbilt dépêchent au moment des réjouissances de printemps. Elle témoigne du lien privilégié, que le saint Sidi Abdallah Oumhind et sa descendance, instituèrent avec l'ensemble des taqbilt-s d'Ait Aamer. Les tournées que faisaient les faqih

(Talbas) dans les différents douars d'Ait Aamer révèlent 'un pacte collectif renouvelé, pacte de sang, incarnant une forme de contre-don où, en échange des offrandes reçues en nourritures terrestres, les Chorfa renvoient une bénédiction et sanctifient. C'est ainsi que « les talbas faisaient le DOUAA au sein du grenier collectif avant de quitter le douar vers d'autres douars. » comme le soulignait un des Amzouars. Les circulations de dons sont bien apparues comme les prestations totales d'un système articulé autour de la baraka telle qu'elle est envisagée dans le Coran, et telle qu'elle est réinterprétée par les sociétés du Sud marocain : une économie de l'offrande reçue et de l'influx bénéfique du saint redistribué (çadaqa-baraka). Le don est bien apparu comme un fait social total qui induit ce contre-don à caractère islamique : il s'appuie sur la baraka exposant l'importance d'un concept qui prend tout son sens lorsqu'il est envisagé sous l'angle de prestations totales sacrées (zakât, çadaqa, tirbaîn et 'ushûr).

Le testament mystique du saint de la zaouia Sidi Abdallah Ou Mhind a rendu plus préhensible encore l'idée du système [grenier-zawya] dans les profondeurs de l'histoire. C'est depuis presque des siècles, que des communautés installées pourtant parfois à plusieurs centaines de kilomètres, lui sont restées fidèles : elles donnaient et donnent encore. L'économie du lieu est ainsi déployée sur une carte semblant occuper une vaste région, qui s'étend, entre le Sahara et les montagnes, du Sud de la Vallée du Dra à l'Est, au Tazerwalt à l'Ouest. Les limites de cette aire d'influence semblent ainsi bornées par les deux autres figures de santons les plus respectées du Sud marocain, Sîdi Ahmed U Mûsâ et Sîdî Ben Nacer de Tamggrouit.

D'autres fonctions importantes sont assumées par « Tighremt » du douar ASSERSA et généralement par tous les greniers collectifs, à savoir l'organisation des réunions des « Imzouaren », le paiement des « Azzay » type de pénalité du à une infraction violant une règle coutumière, appelé ailleurs « lghrm », la gestion des droits de l'eau.

Le grenier est également un espace de juridiction et un tribunal où les litiges entre personnes et groupes sont gérés en cherchant avant tout la réconciliation (solh) pour maintenir la cohésion communautaire.

Par ailleurs, Il assure l'équilibre entre les fractions pauvres et riches en matière d'accueil des invités. C'est aussi un espace où les mariages et les divorces sont conclus.

Mais après la désuétude de ce patrimoine culturel en péril, et sa réhabilitation par les populations locales, la question qui se pose est la suivante : est-ce que le grenier collectif continue d'assumer les mêmes fonctions qu'auparavant ? Autrement dit, est-ce qu'il participe toujours à la dynamique de développement

durable et à l'organisation sociale du douar ?

3. Désuétude et réhabilitation du grenier collectif: valorisation d'un patrimoine culturel et changement de sa valeur d'usage.

Voici maintenant quelques faits qui nous paraissent justifier la disparition des magasins fortifiés dans certaines régions :

En premier lieu, ruine des greniers au moment de la pénétration du Makhzen, soit au cours des combats, soit par destruction systématique parce qu'ils représentaient des foyers de résistance, les places-fortes de la siba, indépendance berbère. C'est ensuite la sécurité succédant aux luttes continuelles, d'une part contre le Makhzen, mais surtout entre tribus, fractions, -villages et maisons d'un même village.

Ailleurs, certains magasins seulement sont abandonnés, et depuis peu, ce sont en général les plus inaccessibles, donc les plus faciles à défendre, mais aussi ceux où monter une charge de grain demandait beaucoup de temps et d'efforts.

Intégrer l'Agadir dans une chaîne de services, des activités (sportives, randonnées), une expérience culinaire, des activités sociales (musique, chansons, danse, récits) ainsi que la création d'une ambiance peut s'avérer une solution de préservation de cette mémoire collective puisque la visite de l'Agadir ou des activités à l'intérieur ne touche pas la structure physique du patrimoine. Les Igoudar ont une fonction semblable à « une perle dans un collier ». Les Igoudar peuvent diriger l'attention des visiteurs potentiels vers la région surtout si le label « patrimoine mondial » leur est accordé.

C'est ainsi que le processus de réhabilitation de Tighremt du douar Assersa est passé par les étapes suivantes :

- Avoir l'accord des populations locales (les 4 fractions du douar) après de longues négociations et d'arguments pour entamer l'aménagement.

- Contact des différents partenaires (INDH, Direction provinciale de l'Artisanat, CERKAS)

- élaboration d'une étude technique par le CERKAS

- demande de financement en partenariat avec l'INDH (aménagement dans une première phase et finition et équipement dans une deuxième phase).

Après la phase de réhabilitation et d'équipement de Tighremt, des activités génératrices de revenus sont mises en œuvre au sein de (Tissage, tricotage et couture) en partenariat avec l'INDH et la direction provinciale de l'équipement.

Des formations ont été dispensées aux femmes du douar au niveau du grenier

et à Taznakhte pour renforcer les capacités des femmes dans ces domaines. Mais le problème essentiel de ce genre d'activités réside dans les difficultés de commercialisation.

Le festival culturel annuel du douar Assersa est une occasion du regroupement des populations du douar pendant les vacances estivales en vue de redynamiser les fonctions anciennes qu'assumaient le grenier collectif à travers diverses activités parmi lesquelles les réunions traditionnelles qui regroupent différentes générations. Lors de ces réunions, on revient sur le passé du douar, ses traditions et en particulier l'organisation communautaire traditionnelle dont Tighremt constitue le noyau. Ce festival est également l'occasion de valoriser le folklore de la région comme patrimoine culturel (Photo.2).



Photo 2 - Le folklore de la région lors du festival culturel annuel du douar Assersa.. Source, auteur 2016

Des activités sportives et culturelles sont également organisées au profit des jeunes, et des prix sont offerts aux jeunes lauréats du douar qui ont eu des diplômes et aux jeunes qui ont trouvé un travail ainsi qu'aux enfants qui ont des bonnes notes.

Par ailleurs l'association de développement du douar qui pilote ce festival procède à la valorisation des activités féminines génératrices de revenus à

travers les expositions des tapis produits par les femmes du douar au sein de Tighremt. Par conséquent, des conventions de partenariat ont été signées entre la direction provinciale de l'artisanat et l'association de développement du douar Assersa pour faire de Tighremt « une dar sania » (maison de l'artisan).

les outils et les objets traditionnels sont également exposés dans un autre stand. Ces activités sont organisées chaque année à Tighremt haut lieu symbolique du patrimoine culturel du douar Assersa.

A partir de ces différentes activités, nous remarquons que le grenier collectif du douar assersa joue toujours le rôle d'un espace socioculturel de rayonnement permettant le développement du douar à travers des activités et des fonctions modernes. C'est ainsi que Tighremt, selon le président de l'association de développement, devient « le lieu à partir duquel l'organisation sociale du douar se dessine d'une part, et d'autre part permet de mobiliser des fonds pour d'autres projets tel que l'alimentation en eau potable du douar. »

En effet, le grenier collectif du douar Assersa est un espace déclencheur du développement socioéconomique et culturel du douar par un changement de sa valeur d'usage. C'est ainsi qu'il est toujours au service de l'organisation de la communauté villageoise.

L'important est que le patrimoine culturel que constitue le grenier collectif ait perdu sa valeur (d'usage ou de nouveauté) pour en acquérir une nouvelle en tant que porteur d'une mémoire, d'un savoir, d'une ancienneté.

Les activités culturelles lors du festival culturel annuel ainsi que les activités de tissage et de tricotage organisées à Tighremt ou à côté révèlent l'obligation de la transmission du patrimoine culturel aux générations futures.

L'intérêt de réhabiliter certains immeubles - la règle aujourd'hui étant plutôt de les détruire puisqu'ils n'ont plus aucune valeur positive - commence tout juste à émerger.

Faire une « trouvaille », ce n'est donc pas ici découvrir un objet qui aurait disparu, mais le voir sous un jour nouveau, comme on ne l'avait jamais encore vu, alors que le monde auquel il appartient risque de disparaître totalement avec lui.

A partir du présent, la patrimonialisation (re)construit un lien avec des hommes du passé en décidant de garder des objets qu'ils nous ont « transmis », pour les transmettre à d'autres à venir. Les objets du patrimoine servent ainsi à construire du lien social dans le temps avec des doubles imaginaires de nous-mêmes. Car, comme le rappelait l'anthropologue Maurice Godelier : « Il ne peut y avoir de société, il ne peut y avoir d'identité qui traverse le temps et serve de socle aux individus comme aux groupes qui composent une société,

s'il n'existe des points fixes, des réalités soustraites (provisoirement mais durablement) aux échanges de dons et aux échanges marchands . » (M. Godelier, *L'Énigme du don*, Arthème/Fayard, 1996).

Conclusion

La sauvegarde et la valorisation des greniers collectifs exigent des réflexions de la part des chercheurs de divers horizons en vue de protéger et promouvoir ce patrimoine culturel contre les agressions de toutes sortes (destruction, vols.....) et pour proposer d'autres perspectives de son usage .

Par ailleurs, pour maintenir l'impact de ce patrimoine sur le développement durable des territoires limitrophes, il faudrait impliquer tous les acteurs (ayants-droits, représentants des populations, associations, la Région, la province, les différentes administrations de l'Etat).

Concernant le grenier collectif du douar Assersa, la tentative de sa préservation par l'association locale de développement à travers la réhabilitation a été une chose périlleuse, puisque ce processus a nécessité le déploiement des efforts préalables importants allant de la concertation avec les populations locales qui n'avaient pas de vision claire sur les enjeux de la réhabilitation, au montage du projet, à la recherche de financements et de partenaires et à sa réalisation.

Le résultat important auquel nous sommes parvenus est que le grenier collectif, étant un espace symbolique représentant le noyau dur de la mémoire collective du douar Assersa continue d'assumer le rôle de dynamiseur du développement local mais au travers des activités de rayonnement sans nuire à l'architecture patrimoniale du bâtiment.

Bibliographie

- U. Eco, « Observations sur la notion de gisement culturel », *Traverses*, n° 5, 1993.
 M. Godelier, *L'Énigme du don*, Arthème/Fayard, 1996
 LAOUST E., *Mots et choses berbères*, Paris, Challamel, 1920.
 GELLNER E., *Saints of the Atlas*, Londres, Weindelfeld & Nicolson, 1969.
 JACQUES-MEUNIE Dj., *Greniers-Citadelles au Maroc*, Paris, AMG, 1951, (vol. 1, p. 161-165, vol. 2, p. 109.)
 MONTAGNE R., *Un magasin collectif de l'Anti-Atlas. L'agadir des Ikounka*, Paris, 1930.
 Salima Naji, *Greniers collectifs de l'Atlas : Patrimoines du Sud marocain*, Editions: La Croisée des Chemins, collection Beaux livres, 2006